

programme de formation

En tant créateurices¹, vous êtes de plus en plus nombreuses à multiplier vos activités, artistiques ou non, indépendantes ou salariées.

Cette pluriactivité (qui fait de vous des slasheuses et slasheurs²) requiert une gestion administrative complexe. Le besoin en compétences est fort.

maze entend répondre à ce besoin et lance un programme de formation et d'accompagnement innovant destiné aux créateurices.

//slash// identifie votre besoin en compétences le décline en un programme de formation et d'accompagnement personnalisé en fonction de vos projets.

calendrier

module 1 : du 27 oct. au 21 nov. 2025

- formation asynchrone (5h)
- **lun. 27 oct (10h-17h) : atelier portfolio (Lille)**
- mar. 4 nov. (13h-14h) : webinaire
- mar. 18 nov. (13h-14h) : webinaire
- jeu. 20 nov. (16h-18h) : atelier de fin (visio)

module 2 : du 24 nov. au 19 déc. 2025

- formation asynchrone (13h)
- mar. 25 nov. (12h-13h) : webinaire
- **mar. 9 déc (10h-17h) : artconnexion (Lille)**
- mar. 16 déc. (13h-14h) : webinaire
- jeu. 18 déc. (16h-18h) : atelier de fin (visio)
- rendez-vous suivi pédagogique (1h)

module 3 : du 15 janv. au 6 février 2026

- **jeu. 15 janv. (10h-18h) : atelier budget (Lille)**
- **ven. 16 janv. (10h-17h) : CRP/ Centre régional de la photographie Hauts-de-France**
- mar. 20 janv. (9h-12h) : webinaire
- lun. 26 janv. (9h-17h) : webinaire
- mar. 27 janv. (9h-12h30) : webinaire
- lun. 2 fév. (9h-12h30) : webinaire

module 4 : du 9 mars au 6 mai 2026

- formation asynchrone (7h)
- jeu. 19 mars (13h-14h) : webinaire
- **mar. 24 mars (10h-17h) : FRAC Grand Large**
- lun 30 mars (9h30-13h) : prépa jury (visio)
- rendez-vous suivi pédagogique (1h)
- **entre les 4 et 6 mai 2026 : jury**

contenu pédagogique (100h)

module 1 : définir les activités artistiques (17h)

- le champ d'application et les activités concernées par le régime de sécurité sociale des artistes-auteurices
- les fondamentaux du droit d'auteurice
- présentation sa pratique artistique dans le cadre d'un portfolio

module 2 : déclarer ses revenus (26h)

- les cadres d'emplois des activités et la réglementation sociale
- la réglementation fiscale en matière de TVA et de déduction des frais
- les régimes d'imposition (BNC,TS)
- les éléments d'une facture conforme

module 3 : gérer ses ressources financières (32h)

- les sources de financements et leurs natures (partenariat, mécénat, subvention)
- les outils budgétaires (prévisionnels, suivi, bilan) à adopter selon le contexte et les attentes
- les principes fondamentaux de la gestion comptable
- les fonctionnalités de base d'un logiciel de comptabilité

module 4 : défendre ses intérêts (25h)

- la protection des oeuvres par le droit d'auteurice et la cession des droits
- les barèmes de rémunération et les recommandations du secteur
- la réglementation autour du droit à l'image
- les droits collectifs et les organismes qui les gèrent

outils pédagogiques

- des webinaires en petits groupes
- des vidéos de cours en animation
- des exercices de mise en pratique
- des rendez-vous de suivi pédagogiques
- la remise de dossiers documentaires

1. travailleur·uses, autodidactes ou non, déclarant des revenus artistiques sous le régime d'artiste-auteurice auprès de l'Urssaf Limousin. Les secteurs d'activité des créateurices sont multiples : vidéo,

livre, cinéma, arts plastiques, design, photographie, podcast, musique et radio.

2. dans sa vie professionnelle, "slasher"

signifie cumuler plusieurs activités
Vous êtes par exemple réalisateur·rice/photographe/monteur·rice ou infirmier·ère/auteurice de polars/coach, etc...

les objectifs

- Connaître et comprendre le cadre fiscal, social et juridique des activités des artistes-auteurices
- Savoir communiquer sur le régime social et juridique à ses partenaires, clients et pairs afin d'adopter une posture professionnelle en identifiant les points de confusion
- Structurer et négocier un contrat en vue de garantir ses intérêts en respectant le cadre légal
- Connaître les différents cadres d'emploi et de rémunération de la création contemporaine
- Tenir sa comptabilité de créateurice indépendant
- Réaliser les budgets prévisionnels, de suivi et de bilans d'un projet en vue d'une demande de subvention

pré-requis

L'accès à un ordinateur et à une connexion internet sont nécessaires.

De petites connaissances en navigation internet sont demandées.

Attention : l'inscription vous engage à suivre l'intégralité des 4 modules de formation. Pas d'inscription par module possible.

modalités d'organisation

à distance et ponctuellement en présence
format collectif et individuel

La durée globale estimée pour les quatre modules est de 100h réparties comme suit :

- **module 1 (17h)** : 27 octobre au 21 nov. 2025
- **module 2 (26h)** : du 24 nov. au 19 déc. 2025
- **module 3 (32h)** : du 15 janvier au 6 fév. 2026
- **module 4 (25h)** : du 9 mars au 6 mai 2026

Le travail en autonomie de chaque stagiaire représente 2 heures par module.

modalités d'accès

candidature via [formulaire en ligne](#) (au plus tard 6 semaines avant le début de la formation)
entretien préalable obligatoire pour valider l'inscription indépendamment du financement.

modalités d'évaluation

- exercices pratiques
- quizz intermédiaires d'évaluation
- rendez-vous de suivi et de réflexivité avec la responsable pédagogique
- un jury professionnel est organisé pour évaluer la montée en compétences des stagiaires à l'issue du programme de formation

contacts

responsable pédagogique

Mathilde Ehret-Zoghi fonde maze en 2018. Elle intervient auprès des écoles supérieures d'art, de centres de formation continue, de centres d'art et d'associations, ainsi qu'auprès d'artistes et de structures pour les former, les conseiller et les accompagner.

Mathilde Ehret-Zoghi
mathilde@maze-conseils.com

coordinatrice de formation et référente handicap

Camille Brouillard
formation@maze-conseils.com

accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, contactez-nous

coût de la formation

coût de la formation globale de 100 heures :
40€/heure = 4000€ TTC*

*SARL MAZE, SIRET : 83383748700010, * TVA non applicable en vertu de l'article 261-4-4-a, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32590960059 auprès du préfet de région Hauts-de-France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Le dispositif bénéficie du soutien de la Région Hauts-de-France et du Ministère de la Culture.

Soutenu
par

**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Région
Hauts-de-France**

Le dispositif est conçu et délivré par l'organisme de formation maze

